Ô

SESSAD Spécialiste: SAFEP-SAAAS 38

4 rue Voltaire **38320 EYBENS**

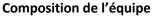
2 04 76 03 11 79 **3** safep -Saaas38@lespepsra.org

À qui s'adressent les SAFEP et SAAAS 38 ?

Le SAFEP (service d'Accompagnement familial et d'éducation précoce) accompagne les enfants de la naissance à 3 ans déficients visuels avec ou sans troubles associés et leurs représentants légaux.

Le **SAAAS** (Service d'Aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation) accompagne les enfants/jeunes de 3 à 20 ans déficients visuels avec ou sans troubles associés.

L'orientation par notification au SAFEP et SAAAS est prononcée par la MDA. L'admission est prononcée par la direction des services après un entretien.



Directrice, Directeur adjoint Secrétaire de direction Médecin ophtalmologiste Assistante sociale Orthoptiste **Psychologue** Ergothérapeute Psychomotricienne Instructrice en locomotion Enseignant spécialisé de l'Éducation nationale Éducatrice scolaire Educatrice spécialisée, Éducatrice jeunes enfants Agent d'entretien

Un travail de partenariat avec : L'Éducation nationale, Le CTRDV et le CAMSP DV de Villeurbanne Les médecins ophtalmologistes et rééducateurs libéraux et autres structures de soins.







Les missions principales des services depuis 2005

Assurer un accompagnement individualisé de l'enfant/jeune, afin de lui permettre dans son parcours:

- De développer tous ses potentiels et soutenir son développement personnel en milieu ordinaire
- D'acquérir un maximum d'autonomie dans sa vie quotidienne
- De soutenir sa scolarité, ses études en lien avec l'Éducation nationale ou Services universitaires
- De favoriser l'inclusion sociale, préprofessionnelle et professionnelle et l'accès aux droits: éducation, santé, vie sociale, travail, culture, sport

Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le vendredi jusqu'à 16h



SOLIDARITÉ / ÉGALITÉ / CITOYENNETÉ / LAÏCITÉ





Résumé du projet de service

Dans le but d'une inclusion sociale, le SAFEP [spécialisé dans un accompagnement précoce du tout petit enfant] et le SAAAS, offrent aux enfants/jeunes déficients visuels avec ou sans troubles associés et leurs familles des moyens de compensation du handicap.

Les spécificités du travail des SAFEP-SAAAS

Sur la base du projet individuel d'accompagnement codécidé avec les représentants légaux et évalué périodiquement, des actions sont menées dans les différents lieux de vie de la personne accompagnée avec la prise en compte de la vie familiale, scolaire et sociale.

L'accueil se veut personnalisé, ainsi les SAFEP & SAAAS accueillent l'enfant, ses représentants légaux et/ou le jeune majeur avec la volonté de modalités d'accompagnement individualisées souples et évolutives dans le temps afin de répondre au mieux aux demandes exprimées et besoins repérés.

L'accompagnement peut être au long cours et les professionnels peuvent intervenir par « fenêtres » en fonction des compétences et possibilités de l'enfant/jeune.

Les services disposent au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'éducateurs-coordonnateurs. Interlocuteurs privilégiés, ils recueillent les attentes des familles et assurent le suivi du projet et la coordination d'actions dans le respect de leurs choix.

Le travail des services va au-delà de l'accompagnement individualisé de l'enfant, du jeune, dans la mesure où les actions codécidées avec les représentants légaux, nécessitent des temps de concertation, de coordination avec des partenaires repérés dans le parcours de l'enfant/jeune. Les représentants légaux restent les acteurs principaux du projet.

Le SAAAS s'inscrit dans un réseau régional « le SARADV » (Dispositif Soin et Accompagnement en Rhône-Alpes pour la Déficience visuelle) et peut s'appuyer sur les services du CTRDV (mise à disposition de l'équipe mobile composée d'instructeurs de locomotion, d'ergothérapeutes, d'un informaticien et d'un service de transcription braille et documents agrandis).

Actions individuelles et/ou collectives proposées dans un accompagnement global de la personne avec une visée inclusive au sein de la société

- Évaluation fonctionnelle, expertise et conseils dans la basse vision
- Rééducation thérapeutique par fenêtre
- Aide aux démarches des droits de la personne handicapée, de la dotation de matériel spécialisé
- Intervention en mobilité et en vie journalière avec l'appui de l'équipe mobile du CTRDV
- Temps de concertation et de coordination avec les personnes intervenant dans le parcours du jeune
- Accompagnement pédagogique spécialisé, avec l'enseignant spécialisé de l'Éducation nationale
- Temps éducatifs, de transposition de techniques et/ou de sensibilisation à la déficience visuelle auprès des personnes intervenant dans l'environnement proche de la personne accueillie (AVS, enseignant de la classe d'accueil, famille élargie...).
- Adaptations de documents par le Centre Technique Régional pour la Déficience visuelle (CTRDV) en lien avec les établissements scolaires
- Prêt conventionné de matériel spécialisé, pour essai, par le CTRDV ou par le SAAAS sous réserve des disponibilités
- Soutien psychologique ponctuel ou régulier.
- Groupes de parole à destination des : parents, fratrie, famille
- Regroupements, ateliers par thématiques en direction :
 - -des jeunes et leurs parents, des jeunes et le monde professionnel
- Après la sortie du service (CASF) : un appui, au jeune et à sa famille en lien avec les services administratifs et sociaux compétents, dans les démarches nécessaires pour faciliter l'inclusion sociale et professionnelle.